

Budget primitif 2023

CCAS de Mérignac

6 avril 2023

BP 2023

- Le contexte
- Les résultats cumulés
- Les dépenses de fonctionnement
- Les dépenses de personnel
- Les recettes propres
- La subvention d'équilibre



Le contexte

- La principale contrainte externe est liée à l'inflation :
En 2022, les prix à la consommation ont augmenté de + 5,9 %.
En 2023, prévision d'inflation de l'ordre de +3%/+4%.

Des mesures d'importance en 2022 prises par le gouvernement :

- Le versement en début d'année d'une « indemnité inflation » de 100 € aux agents ayant une rémunération inférieure à 2000 € nets par mois
- L'augmentation mécanique du SMIC par trois fois
- La revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique de + 3,5 % au mois de juillet 2022

Parallèlement, la revalorisation salariale de 183 € net par mois au bénéfice des professionnels de la filière sociale, médico-sociale et socio-éducative (prime de revalorisation transformée en CTI) a également été actée en plusieurs phases successives en 2022.

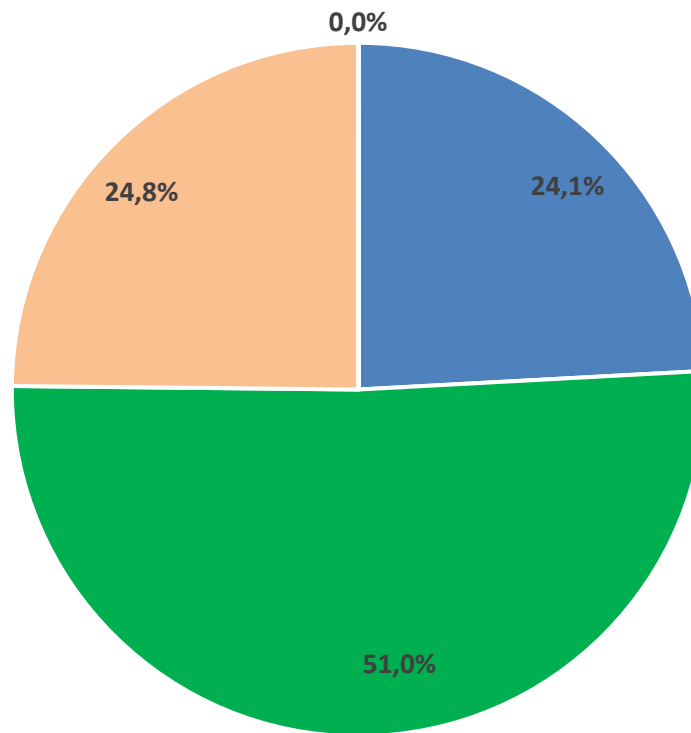
En 2023, possible augmentation mécanique du SMIC ou une augmentation du point d'indice d'environ +1%/+2%.

Enfin, un marché de l'emploi territorial tendu avec de réelles difficultés de recrutement

Les résultats cumulés des budgets

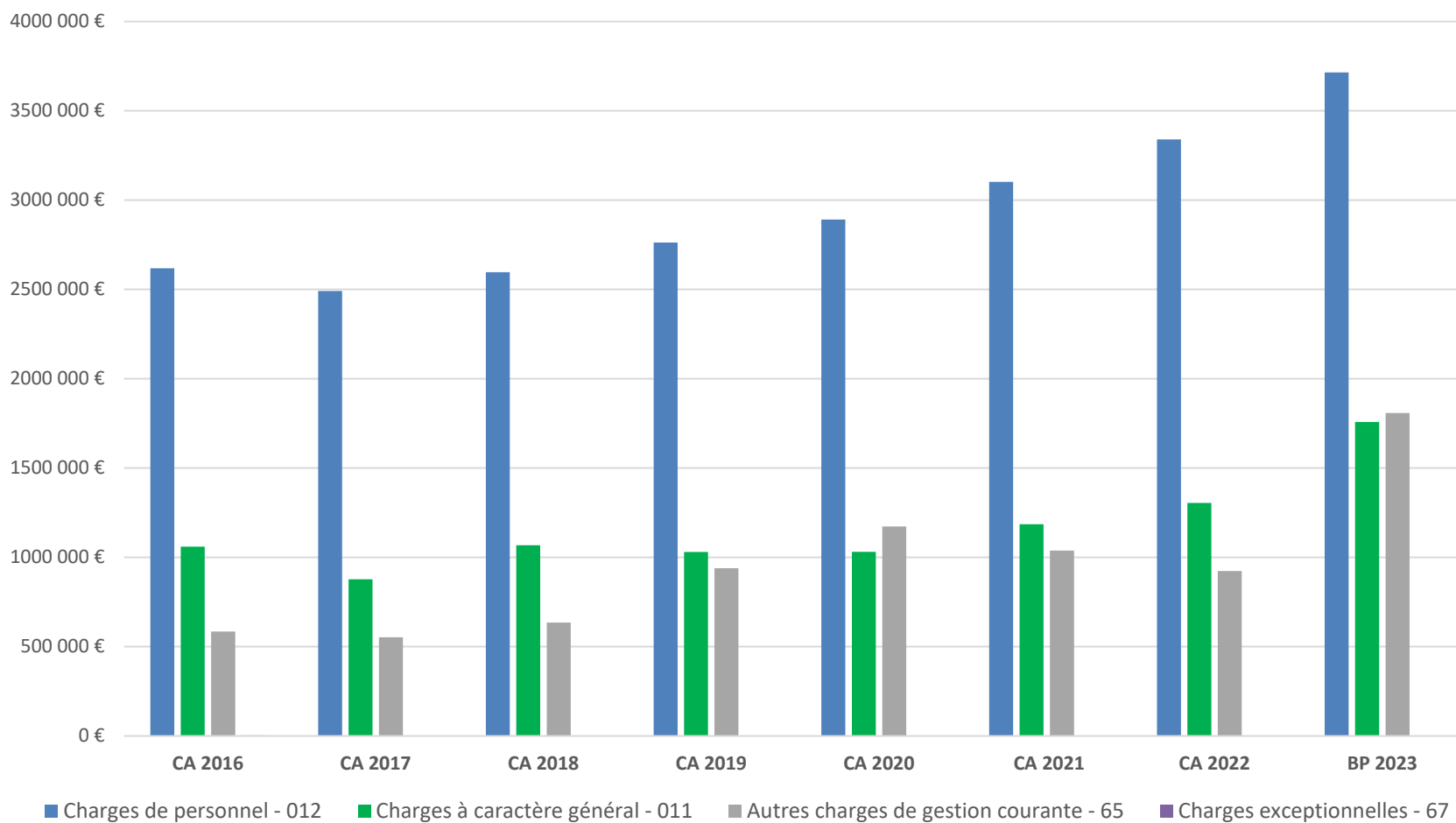
		Fonctionnement	Investissement	Ensemble
CCAS	Résultat d'exercice	553 762,81 €	654,49 €	554 417,30 €
	Résultats cumulés	848 146,23 €	26 476,90 €	874 623,13 €
SAAD	Résultat d'exercice	17 428,95 €	3 138,43 €	20 567,38 €
	Résultats cumulés	- 75 970,91 €	9 753,43 €	- 66 217,48 €
SSIAD	Résultat d'exercice	- 40 053,10 €		- 40 053,10 €
	Résultats cumulés	- 5 105,10 €	7 499,80 €	2 394,70 €

BP 2023 - Répartition des dépenses de fonctionnement
par chapitre



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges exceptionnelles

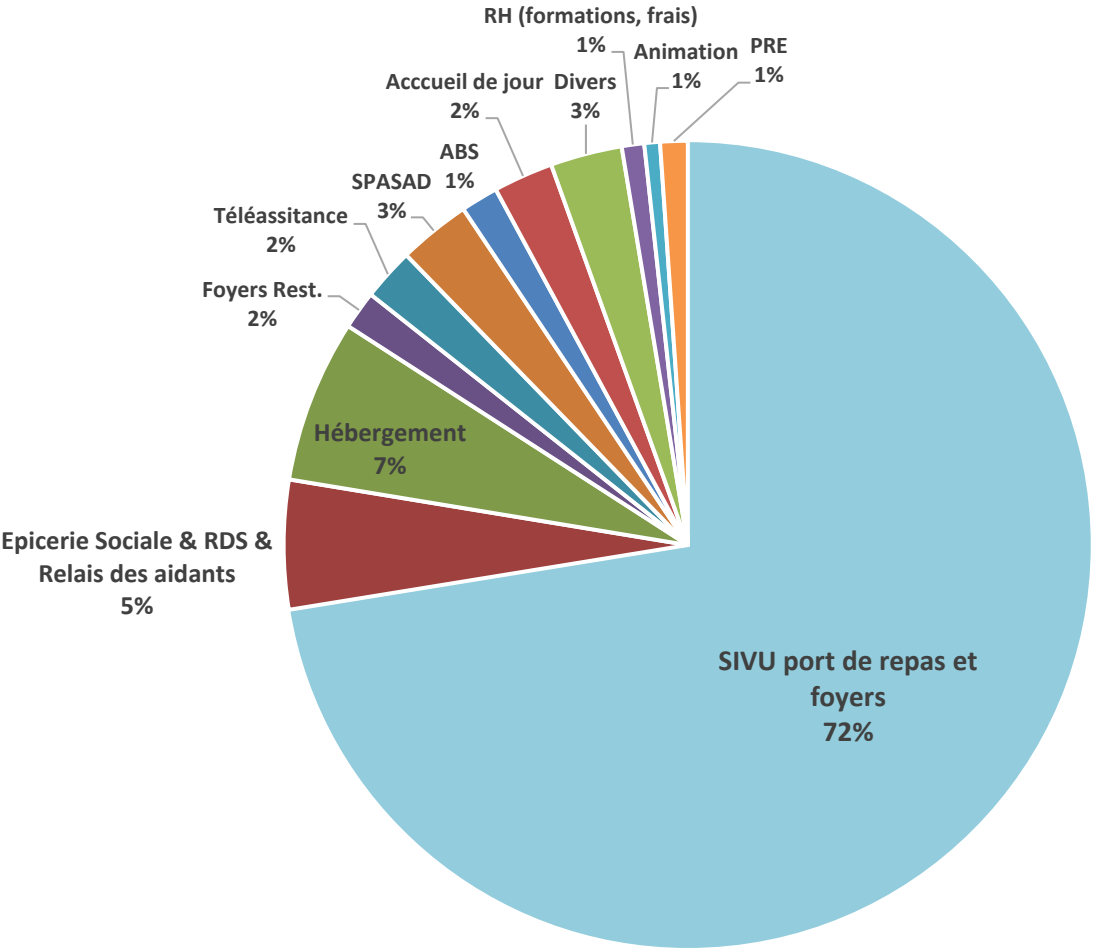
Dépenses de fonctionnement par chapitre 2016-2023



L'évolution des dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Charges à caractère général – 011	1 067 961 €	1 030 211 €	1 030 855 €	1 185 337 €	1 304 454 €
Charges de personnel – 012	2 596 443 €	2 762 552 €	2 891 289 €	3 102 039 €	3 339 520 €
Autres charges de gestion courante - 65	635 110 €	939 226 €	1 172 949 €	1 038 308 €	923 122 €
Charges exceptionnelles – 67	1 133 €	203 €	168 €	19 €	384 €
Total	4 300 647 €	4 732 193 €	5 095 261 €	5 325 703 €	5 567 480 €

Répartition des postes de dépenses des charges à caractère général (chapitre 011) – BP 2023



Quelles évolutions en 2023 ?

Les dépenses SIVU :

le vote des tarifs du SIVU de Bordeaux-Mérignac le 15 décembre 2022 a eu un fort impact sur les prévisions de dépenses :

- + 20,75 % d'augmentation pour le port de repas. Le prix unitaire du repas passe de 6,89 € en 2022 à 8,32 € en 2023.
- + 18,38 % d'augmentation pour le repas des foyers restaurant seniors. Le prix unitaire du repas passe de 5,82 € en 2022 à 6,89 € en 2023.

Le montant des dépenses SIVU a été de 962 500 € en 2022. Il est prévu une enveloppe de 1 193 600 € pour les dépenses SIVU en 2023, soit + 231 100 €.

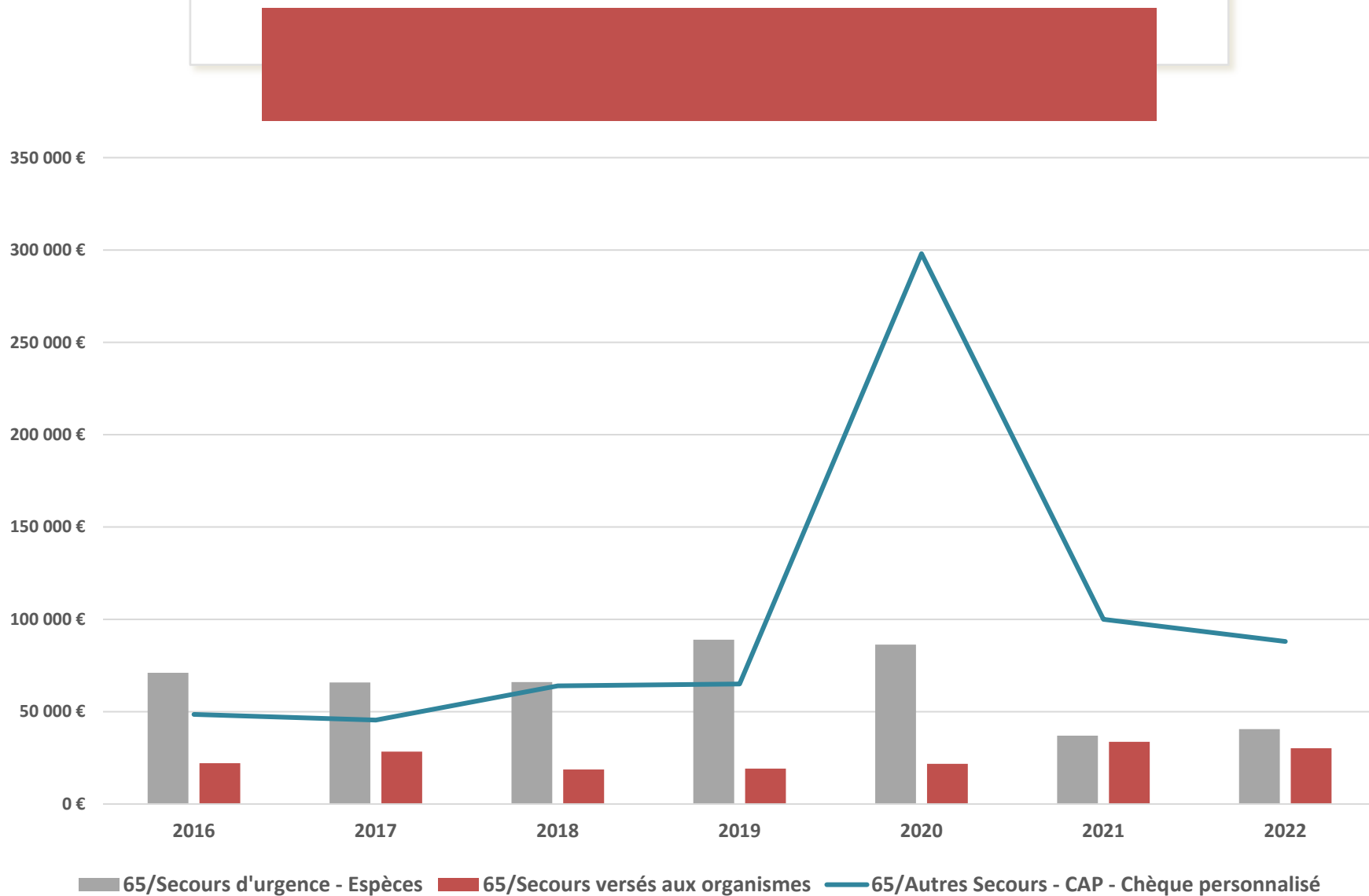
Le poids des dépenses SIVU au sein des dépenses de fonctionnement passe ainsi de 67 % à 72 %, ce qui est considérable.

Quelles évolutions en 2023 ?

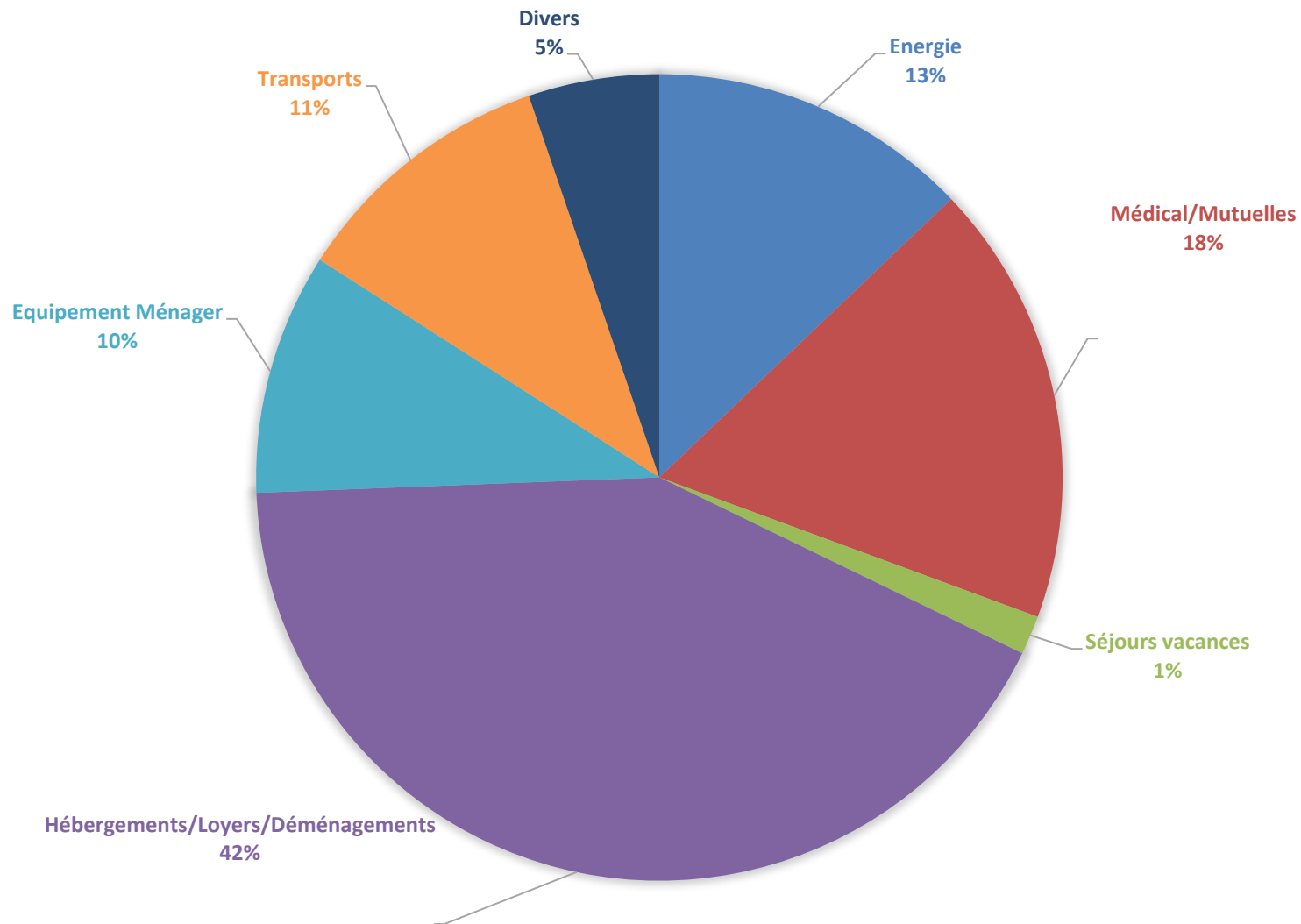
Les autres postes de dépenses qui évoluent entre 2022 et 2023 sont les suivants :

- Le foyer restaurant d'Arlac
- Projet d'épicerie sociale mobile : phase 2 (dessins et prototypage) au cours de l'année 2023.
- Hébergements : projet est de disposer de 5 nouveaux hébergements en 2023. L'objectif porte sur 3 ALT, avec les échéances suivantes : un ALT en février-mars 2023, un en avril 2023 et un selon la disponibilité des bailleurs.
- + Plan Hiver + expérimentation d'une colocation pour hommes seuls et victimes de violences intrafamiliales.
- Les aides facultatives : 158 784 € ont été dépensés dans le cadre des aides facultatives en 2022.
Augmentation de l'enveloppe au regard de l'inflation actuelle, soit un montant de 191 000 € prévus au BP 2023.

Evolution du montant de l'aide facultative 2016-2022



Répartition par thématique des secours organismes 2022



Dans ce contexte, il est proposé de retenir les orientations budgétaires suivantes pour 2023 :

- Maintien de l'ensemble des services du CCAS
- Captation de 3 nouveaux logements ALT, un logement Plan Hiver et un logement pour l'expérimentation d'une colocation pour hommes seuls et victimes de violences intrafamiliales,
- Objectif de 2 baux glissants,
- Poursuite de la convention de partenariat avec le SAMU Social pour développer les permanences et les maraudes sur Mérignac,
- Projet d'Épicerie Sociale et Solidaire mobile : lancement de sa phase 2 avec la fabrication d'un prototype et de son expérimentation
- La création d'événements : le forum social et les 10 ans du relais des solidarités
- Une évaluation qualité (réglementaire) du Service d'aide à domicile

Les dépenses de personnel

Pour l'année à venir, le niveau de dépenses RH proposé tient compte de :

- L'application du décret du 1^{er} décembre 2022 relatif au versement rétroactif du CTI au 1^{er} avril 2022 pour les agents concernés et l'extension du CTI à 22 agents
- Le maintien au recours de contractuels en renfort suite à l'absence de certains agents
- Un stage rémunéré de 6 mois ADRET 2 Master Alimentation Durable et Résilience Territoriale
- Un stage rémunéré de 6 mois d'un étudiant en Master Santé Publique
- Modification du poste de chargé de projet Santé en chargé de mission

Evolution des recettes propres du CCAS de 2016 à 2022 et leur répartition

2016	2017	2018	2019	2020	2021	CA 2022	BP 2023
833 517 €	878 698 €	904 103 €	1 048 034 €	1 011 760 €	1 071 987 €	1 233 302 €	1 132 926 €

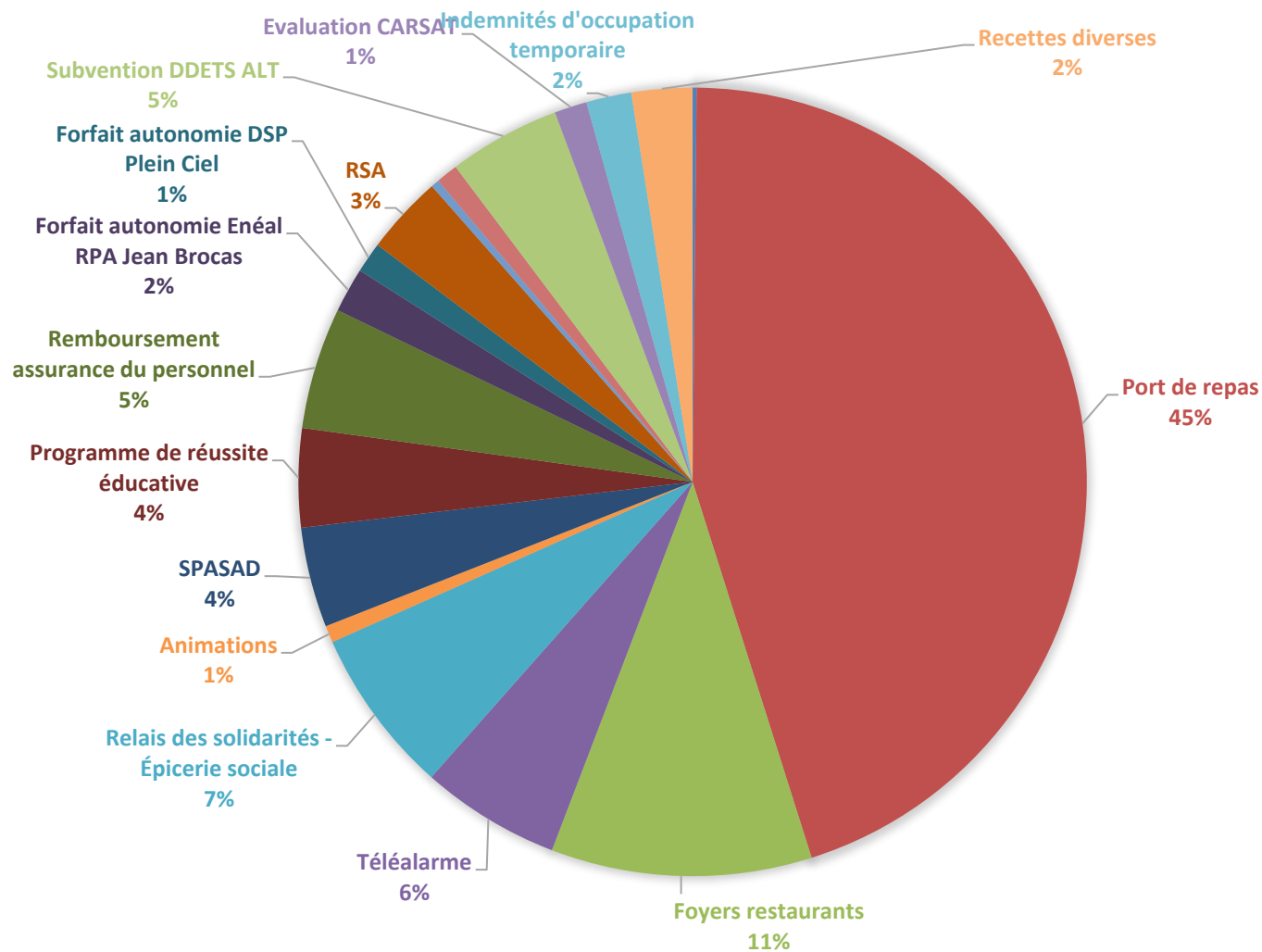
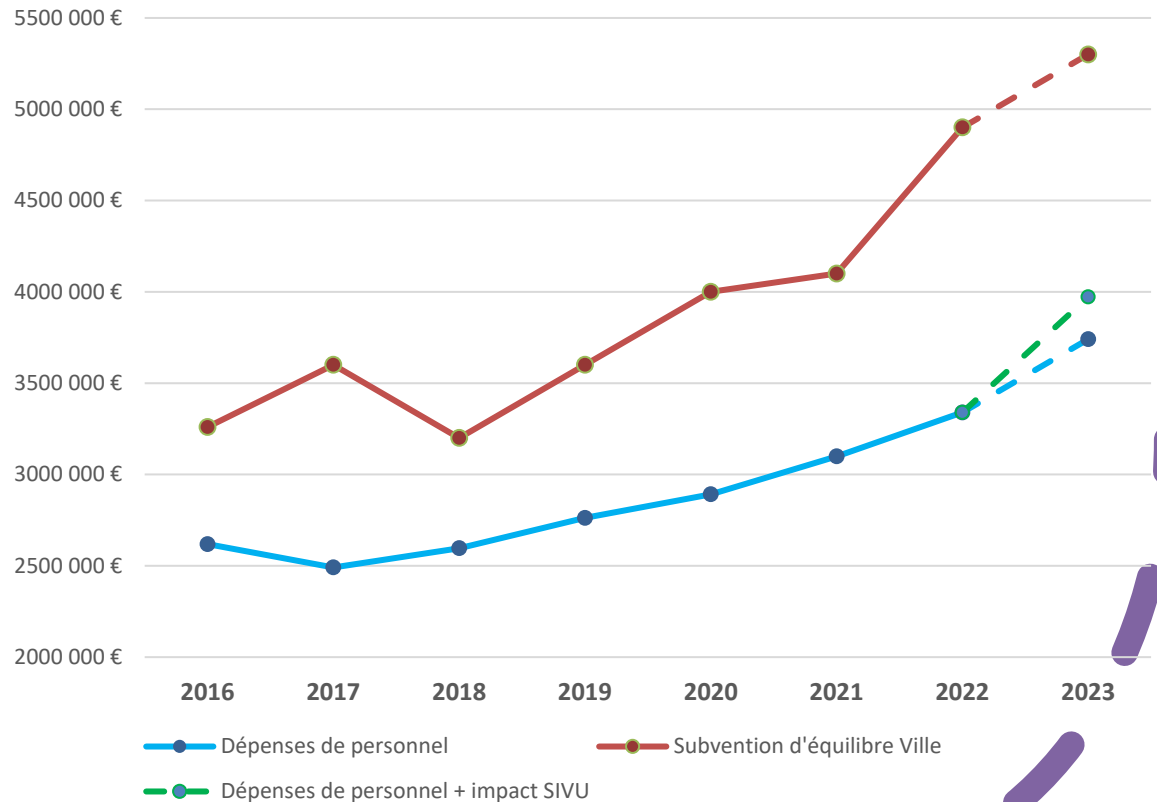


Tableau récapitulatif du montant de la subvention d'équilibre au profit du CCAS

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant	3,26 M€	3,6 M€	3,2 M€	3,6 M€	4 M€	4,1 M€	4,9 M€	5,3 M€

Présentation de l'évolution des dépenses de personnel et de la subvention d'équilibre de 2016 à 2023



La subvention
d'équilibre

La subvention d'équilibre

- Le montant de la subvention d'équilibre passe de 4,9 millions d'euros en 2022 à 5,3 millions en 2023, soit 400 000 € supplémentaires.
- Cette augmentation s'explique par :
 - Hausse des dépenses du SIVU : + 231 000 €
 - Mise en œuvre du CTI pour les agents du CCAS : + 104 000 €
 - Augmentation du point d'indice +3,5% effet année pleine : + 100 000 €

Conclusion

Ce budget primitif présente une volonté de maintien d'un certain niveau de services à destination des populations, malgré un contexte fortement inflationniste et des recettes qui n'augmentent pas à la hauteur des dépenses.

L'objectif reste bien entendu de répondre de manière satisfaisante aux besoins et préoccupations des habitants, à budget contraint, dans un contexte d'augmentation des vulnérabilités sociales et économiques.

Notre action s'inscrit aussi dans une politique de développement d'une action sociale durable et de solidarités menées par la ville, et notamment par le développement d'un axe fort sur les solidarités alimentaires.

